DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

cerfa
11563*07
50738#07
Modèle obligatoire
(art.58 A de l'annexe III au CGI)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2073-SD
(09-2006)

CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS

articles 234 nonies et 234 quaterdecies du Code général des Impôts (CGI)
Personnes morales ou organismes non soumis à l'impôt sur les sociétés
et ne relevant pas du régime fiscal des sociétés de personnes

Jours et heures de réception :

Adresse du service où cette déclaration doit être déposée. →

Au plus tard le (date limite de paiement)

Identification du destinataire →

Adresse de l'établissement *(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)* ↓

Rayer les indications prè-imprimées qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période d'imposition	CDI	Code service

N° d'identification de l'établissement (SIRET)

PAIEMENT PAR VIREMENT

Les coordonnées bancaires du compte de la recette sur lequel les virements doivent être faits, figurent ci-dessous. À défaut, il convient de consulter le site www.impôts.gouv.fr ou votre service des impôts. La référence doit être inscrite comme suit : 2073/AAAA/SIRET. Elle est à reporter en l'état, sur l'avis de virement transmis par votre banque. Les sociétés gestionnaires doivent effectuer un virement distinct pour chaque redevable.

COORDONNÉES, DATE, SIGNATURE

Téléphone : …… Signature :

Adresse électronique : ……
……

A …… le ……...

Nom et qualité du signataire :
……

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Somme : Date :

N° PEC :

Date de réception :

N° d'opération

Pénalités :

Taux %	
Taux %	
Taux %	
Taux %	
Taux %	
Taux %	

MODE DE PAIEMENT

(mettre une croix dans la case utile)

☐ en numéraire
☐ par chèque bancaire
☐ par virement

} (Voir ci-contre)

- Si vous payez par chèque : utilisez un chèque barré : l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC
- Si vous payez par virement, précisez-en le nombre →

Les redevables dont les recettes > 760 000 euros doivent payer par virement sur le compte du Trésor à la Banque de France. Veuillez communiquer les éléments suivants à votre banque.

SIE :
RIB :
RÉFÉRENCE :

} Voir cadre « paiement par virement » ci-dessus

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

CALCUL DE L'ACOMPTE DE LA CONTRIBUTION AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS (N)

Recettes nettes imposables perçues au cours de l'année précédente (voir notice au verso) : …… A

Acompte à payer (A x 3/4 x 2,5 %) : …… B
(acompte non dû si inférieur à 100 euros)

CALCUL DU SOLDE DE LA CONTRIBUTION AU TITRE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (N-1)

Contribution due au titre de la période d'imposition (A x 2,5 %) : …….. C

Acompte versé l'année précédente …… D

Solde de contribution à payer (C – D = E) : si E est positif ou nul (si nul porter 0) …… E

Excédent de contribution constaté (D – C = F) : …… F
(Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne)

MONTANT TOTAL (Acompte + solde) A PAYER OU A RESTITUER

Total de CRL dû (B + E) ou (B – F) = G : si G est positif ou nul (si nul porter 0) : …… G

Total de CRL dont le remboursement est demandé (F – B) = H : …… H
(Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne)

Les dispositions des articles 39, et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE